

Date de la séance

Le 01 juillet 2026

Date de convocation

Le 25 juin 2026

Date de publication

Le 25 juin 2026

Nombre de délégués

En exercice	34
Présents	26
Procurations	7
Excusé	0
Absent	1

N° 2026-07-86

OBJET :

**Tarifs des entrées –
Régie
communautaire du
Cinéma Les Deux
Scènes**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la

Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-six

Le mercredi 01 juillet à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Vincent GAY, Président.

Commune d'ANDELU : Vincent MECHENET

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Sandrine HUSER

Commune de Chavenay : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON : Damien GUIBOUT

Commune de FEUCHEROLLES : Martine LEPAGE

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Sylvie BIGAY, Denis COURTOT, Caroline QUINET, Benjamin GOHET, Amina DEMBRI, Nicolas BOURGET, Vincent LAVISSE

Commune de MONTAINVILLE : Sophie MALLEDAN (suppléante d'Éric MARTIN, excusé)

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Magali HANNECART, Sophie LAFEUILLADE, Jean-Philippe ANTOINE, Carl MAUGER

Procurations :

Michel DELAMAIRE a donné pouvoir à Martine LEPAGE
Jean-Marie ROLLET a donné pouvoir à Nathalie CAHUZAC
Samuel COLLIN a donné pouvoir à Sidonie KARM
Jérôme FENAILLON a donné pouvoir à Carl MAUGER
Nathalie ZENOU a donné pouvoir à Jean-Philippe ANTOINE
Thomas BATIGNE a donné pouvoir à Vincent GAY
Gilles STUDNIA a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE

Absents : Christophe LELAIT

Secrétaire de séance : Vincent MECHENET

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2013-01-07 en date du 08/01/2013 créant une régie communautaire à autonomie financière du cinéma de Maule ;

VU la délibération 2013-01/10 fixant les tarifs des entrées de la salle de cinéma ;

CONSIDERANT qu'il convient de revaloriser certains tarifs d'entrées de la salle de cinéma ;

CONSIDERANT l'avis favorable unanime des membres présents en commission Affaires Générales et Financières, et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 17 juin 2026 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Adriano BALLARIN, Vice-président ;
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **FIXE** comme suit les tarifs de la salle de cinéma de Maule tel que détaillée ci-dessous :

	Tarifs en vigueur depuis 2013	Nouveaux tarifs 2026
Tarif Plein	7,5 €	8 €
Tarif Réduit	6,3 €	7 €
Tarif Abonné	5,6 €	6.3 €
Tarif - 14 ans	4 €	5 €
Tarif Scolaire	3,5 €	3,5 €
Evènements	5 €	5 €
Pass Cult	5 €	5 €

⇒ **DIT** que les autres tarifs restent inchangés (pour rappel) :

- Tarif personne handicapé à 3.50 € TTC à appliquer aux groupes d'handicapés en établissement
- Location de lunettes 3D : 1,50 € TTC la paire par séance en 3D. Ce tarif est ramené à 0,50 € TTC lorsque le tarif scolaire d'entrée au cinéma est appliqué. Les lunettes sont prêtées gratuitement pour tout paiement effectué par les communes de la communauté de Communes Gally-Mauldre, quel que soit le tarif d'entrée appliqué.

Le Président
Vincent GAY

Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le 07/07/26
- Document rendu exécutoire le

